

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 23 JANVIER 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Gilles SAUMIER, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Pierre BURDUCHÉ, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérard FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, M. Pascal BURGAIN, Mme Mélanie CHERRIER, MM. Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Jean-Pierre CARRY, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Cédric PERRIN, Fernand PHILIPPE (*pouvoir à M. Jacques PISTER*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), M. Alain THIERY (*remplacé par M. Pierre BURDUCHÉ*), Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), MM. Gérard BARDOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Pascal BAUCHE, Frédéric BREGÉARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), François FRASNIER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Gérard RITZ (*remplacé par M. Jean-Pierre CARRY*), Jean-Marie LECLERE.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Anne LASSUS, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER

RAPPORTEUR : M. le Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 30 JANVIER 2020 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2020-012 : Economie - Création d'une réserve foncière sur l'Actipôle de Laronxe au profit de *Financière ID*

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2019-246 du 28 novembre 2019 votée à l'unanimité, actant notamment :

- le principe d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour le compte de la CCTLB des emprises foncières nécessaires,
- la cession par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à la société Financière ID dont le siège est à ORGON (13660) d'une emprise estimée à 77 390 m² au montant de 15 euros hors droits et taxes du m²,
- le principe de constitution d'une réserve foncière d'environ 53 000 m² afin de permettre une extension du projet.

Suite aux échanges avec Financière ID, il est proposé de créer une réserve foncière conformément au plan ci-joint afin de répondre à un besoin d'extension du projet en cours avec cette société ou de développer un nouveau projet autour d'une activité de logistique.

Le terrain concerné est d'une emprise d'une superficie d'environ 6 hectares formant partie des parcelles actuellement cadastrées C n°641, 642, 590, 684, 682 et 680 et ZD n°126, 301, 254 et 255 (cf. plan ci-joint)

Dans ce contexte, il est proposé à l'assemblée, d'intégrer dans l'acte de vente avec la société Financière ID ou son substitué :

- l'engagement de Financière ID ou son substitué détenu majoritairement par la Société Financière ID d'acquiescer cette emprise avant le 31 janvier 2022
- le prix de 16.50 euros/m2 hors taxe, hors droits et hors frais

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'acte de cession au profit de Financière ID ou son substitué intégrant la promesse unilatérale de vente portant sur une emprise d'environ 6 hectares formant partie des parcelles actuellement cadastrées C n°641, 642, 590, 684, 682 et 680 et ZD n°126, 301, 254 et 255 aux conditions suivantes :
 - l'engagement de Financière ID ou son substitué détenu majoritairement par la Société Financière ID d'acquiescer cette emprise avant le 31 janvier 2022
 - le prix de 16.50 euros/m2 hors taxe, hors droits et hors frais.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré à Baccarat, le 23 janvier 2020

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

